

**Première session de 2023 du Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)****28 et 29 mars 2023****Notification de la Directrice exécutive****I. Dates, ordre du jour, lieu et participation**

1. Le Conseil exécutif a tenu sa deuxième session de 2022 au format hybride du 21 au 23 novembre 2022. Le rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa deuxième session de 2022 fait l'objet du document HSP/EB.2022/21. Les décisions adoptées par le Conseil lors de cette session figurent dans le document HSP/EB.2022/22.
2. Lors de sa deuxième session de 2022, dans sa décision 2022/7, le Conseil d'administration est convenu que sa première session de 2023 se tiendrait pendant deux jours, le mardi 28 mars et le mercredi 29 mars 2023, et a également décidé que l'ordre du jour provisoire de la première session de 2023 serait examiné par le Bureau et diffusé en temps voulu.
3. L'ordre du jour provisoire proposé par le Bureau lors de sa réunion du 9 décembre 2022 figure dans le document HSP/EB.2023/1 et peut être consulté [ici](#).
4. Conformément à l'article 6 du Règlement intérieur du Conseil exécutif (HSP/HA.1/HLS.3), les documents de travail de la session seront distribués dans les six langues officielles de l'ONU le 28 février 2023 au plus tard, soit quatre semaines avant l'ouverture de la session.
5. La session se déroulera sous un format hybride et il sera possible d'y participer en présentiel au siège du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) à Nairobi. La participation en personne est encouragée, étant entendu que le choix et le niveau de représentation restent à la discrétion des États Membres. Le comité directeur chargé de suivre la maladie à coronavirus (COVID-19) à l'Office des Nations Unies à Nairobi a décidé de lever toutes les restrictions d'accès liées à la COVID-19 dans le complexe des Nations Unies à Nairobi à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022. Comme pour la deuxième session de 2022 du Conseil exécutif tenue en novembre 2022, il n'y aura donc aucune limitation en ce qui concerne la participation en personne des représentant(e)s aux sessions du Conseil.
6. La première session de 2023 sera ouverte le mardi 28 mars à 9 heures [heure de Nairobi (TU+3)]. Les participant(e)s qui se joindront à la réunion à distance devront être en ligne et se connecter à la réunion avant 8 h 45. Les participant(e)s en présentiel devront prendre place avant 8 h 45 dans la salle de conférence 2 de l'Office des Nations Unies à Nairobi. Les modalités d'accès à la session en ligne seront communiquées aux participant(e)s à partir du 24 mars.
7. Les **36 membres** du Conseil exécutif devraient participer à la session.
8. De surcroît, aux termes de l'article 17 du règlement intérieur, « [t]out État Membre de l'Organisation des Nations Unies qui n'est pas membre du Conseil exécutif et tout membre d'une institution spécialisée peut assister aux réunions du Conseil [exécutif] ». Conformément à l'article 8 du règlement intérieur, les membres du Conseil exécutif et les observateurs(rices) doivent communiquer au secrétariat du Conseil exécutif, dès que possible et le 23 mars 2023 au plus tard, les noms de leurs représentant(e)s accrédité(e)s, de leurs représentant(e)s suppléant(e)s et de leurs conseiller(ère)s, y compris leur adresse électronique, afin qu'ils (elles) puissent accéder à la session en ligne. Chaque délégation devrait se composer d'un(e) représentant(e) accrédité(e) et d'autant de représentant(e)s suppléant(e)s et de conseiller(ère)s que nécessaire.

## II. Principales questions à l'examen

9. Au nombre des principales questions qui seront examinées par le Conseil exécutif à sa première session de 2023 figurent :

- a) Situation financière d'ONU-Habitat, dont un point sur les réserves financières et le dispositif de modulation des ressources actualisé pour le budget général de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains ;
- b) Exposé sur la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat ;
- c) Préparatifs de la douzième session du Forum urbain mondial ;
- d) Conclusions de l'étude du risque réputationnel associé à la Fondation pour des établissements humains durables et aperçu des accords de contribution réservés au secteur privé ;
- e) Activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat en 2022 et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique ;
- f) Rapport annuel sur les mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et tout autre type d'exploitation ou d'atteinte et contre le harcèlement sexuel au travail

## III. Consultations informelles

10. Pour faciliter les travaux du Conseil exécutif, des dispositions seront prises, sur demande, pour organiser des consultations informelles au sein même des groupes régionaux, qui porteront sur diverses questions, y compris tout projet de texte final, comme les projets de décision, dont le Conseil sera saisi pour examen et adoption éventuelle. Ces demandes doivent être envoyées par courrier électronique aux adresses suivantes : [chris.mensah@un.org](mailto:chris.mensah@un.org) et [unhabitat-sgb@un.org](mailto:unhabitat-sgb@un.org).

## IV. Organisation des travaux proposée pour la première session de 2023

11. La Directrice exécutive propose aux États Membres l'organisation et le calendrier des travaux présentés dans l'annexe de la présente notification.

### A. Bureau

12. Conformément à l'article 9 du Règlement intérieur, le Bureau du Conseil exécutif se compose d'un(e) Président(e), de trois Vice-Président(e)s et d'un(e) Rapporteur(se). Les membres du Bureau pour la période 2022-2023, qui ont été élus par le Conseil à sa première session de 2022, le 31 mars 2022, assureront la conduite de la première session de 2023. Comme il en est convenu dans sa décision 2022/7, le Conseil élira les membres du Bureau pour la période 2023-2024 lors de sa deuxième session de 2023, qui se tiendra en marge de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat en juin 2023, après l'élection prévue de 36 membres du Conseil exécutif par l'Assemblée.

13. La répartition géographique des membres du Conseil exécutif élus par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session en mai 2019 pour un mandat de quatre ans peut être consultée [ici](#) et la répartition géographique du Bureau pour la période 2022-2023 se présente comme suit :

Président(e) :	Brésil (États d'Amérique latine et des Caraïbes)
Vice-Président(e)s :	Kenya (États d'Afrique)
	Pakistan (États d'Asie-Pacifique)
	Pologne (États d'Europe orientale)
Rapporteur(se) :	France (États d'Europe occidentale et autres États)

## **B. Séances de la session**

### **1. Premier jour de la session**

14. À la suite de consultations au sein du Bureau, il est recommandé que les travaux du Conseil exécutif se déroulent principalement dans le cadre de séances plénières sur deux jours. Il est proposé que le premier jour de la première session de 2023 soit consacré aux points suivants : ouverture de la session (point 1 de l'ordre du jour) ; questions d'organisation (point 2 de l'ordre du jour) ; rapports des président(e)s des groupes de travail spéciaux créés par le Conseil exécutif (point 3 de l'ordre du jour) ; situation financière d'ONU-Habitat, dont un point sur les réserves financières et le dispositif de modulation des ressources actualisé pour le budget général de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains (point 4 de l'ordre du jour) ; exposé sur la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat (point 5 de l'ordre du jour) ; préparatifs de la douzième session du Forum urbain mondial (point 6 de l'ordre du jour) ; conclusions de l'étude du risque réputationnel associé à la Fondation pour des établissements humains durables et aperçu des accords de contribution réservés au secteur privé (point 7 de l'ordre du jour).

### **2. Deuxième jour de la session**

15. Il est proposé que le deuxième jour de la session soit consacré aux points suivants : activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat en 2022 et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique (point 8 de l'ordre du jour) ; rapport annuel sur les mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et tout autre type d'exploitation ou d'atteinte et contre le harcèlement sexuel au travail (point 9 de l'ordre du jour) ; examen et adoption des textes issus de la session, y compris l'ordre du jour provisoire de la deuxième session de 2023 (point 10 de l'ordre du jour) ; questions diverses (point 11 de l'ordre du jour) ; clôture de la session (point 12 de l'ordre du jour).

## **C. Consultations sur les projets de décision dont le Conseil exécutif sera saisi**

16. Il est recommandé, pour des raisons d'efficacité, que les projets de texte final, y compris les projets de décision, dont le Conseil exécutif sera saisi à sa première session de 2023 soient examinés, avant l'ouverture de la session, par le groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives créé par le Conseil exécutif au paragraphe 7 de sa décision 2019/2. Le (la) président(e) de ce groupe devra ensuite, sur la base de ces discussions préliminaires, transmettre les projets de texte final, dont les projets de décision, au Conseil exécutif pour qu'ils soient examinés plus avant et éventuellement adoptés.

17. Il est également prévu qu'une partie de la session sera consacrée à des négociations informelles sur les projets de décision en vue de les fusionner, de les concilier ou de les clarifier, si nécessaire, avant leur examen par le Conseil exécutif lors d'une séance plénière de la session.

## **D. Inscription**

18. Tou(te)s les représentant(e)s sont invité(e)s à s'inscrire en ligne pour la première session de 2023 à partir du vendredi 24 février, sur la <https://unhabitat.org/meetings/first-session-of-2023-of-the-executive-board>. Tou(te)s les participant(e)s sont censé(e)s s'inscrire en ligne avant le jeudi 23 mars 2023 à 14 heures, heure de Nairobi (TU+3), afin de permettre à l'organisation de consigner leur présence et de leur fournir l'accès à la plateforme en ligne pour la session.

19. Conformément à l'article 8 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, le secrétariat d'ONU-Habitat demande également aux missions permanentes et aux observateurs(rices) auprès d'ONU-Habitat à Nairobi et auprès de l'ONU à New York de s'inscrire en ligne et de bien vouloir, en outre, communiquer le nom des membres de leurs délégations respectives, dès que possible et le jeudi 23 mars 2023 au plus tard, au Secrétaire des organes directeurs d'ONU-Habitat, M. Chris Mensah (téléphone : 254 732 689 199 ; adresses électroniques : [chris.mensah@un.org](mailto:chris.mensah@un.org) et [unhabitat-sgb@un.org](mailto:unhabitat-sgb@un.org)).

20. Des renseignements supplémentaires sont affichés sur les pages de la session : <https://unhabitat.org/meetings/first-session-of-2023-of-the-executive-board> et <https://unhabitat.org/governance/executive-board>. Toute question concernant la session doit être adressée à :

M. Chris Mensah

Secrétaire des organes directeurs

Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

P.O. Box 3003 0, 00100, Nairobi, Kenya

Adresses électroniques : [chris.mensah@un.org](mailto:chris.mensah@un.org) et [unhabitat-sgb@un.org](mailto:unhabitat-sgb@un.org)

Tél. : +254 20 762 5521/3216 ; portable : +254 732689199

## Proposition d'organisation des travaux et de calendrier pour la première session de 2023 du Conseil exécutif (28 et 29 mars 2023)

<i>Jour/date</i>	<i>Heure (TU+3)</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<b>Mardi 28 mars</b>	9 heures	1. Ouverture de la session.
		2. Questions d'organisation : a) adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la première session de 2023 ; b) adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa deuxième session de 2022.
	14 heures	3. Rapports des président(e)s des groupes de travail spéciaux créés par le Conseil exécutif.
		4. Situation financière d'ONU-Habitat, dont un point sur les réserves financières et le dispositif de modulation des ressources actualisé pour le budget général de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains.
		5. Exposé sur la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat.
		6. Préparatifs de la douzième session du Forum urbain mondial.
		7. Conclusions de l'étude du risque réputationnel associé à la Fondation pour des établissements humains durables et aperçu des accords de contribution réservés au secteur privé.
<i>Consultations informelles sur les projets de document issus de la session.</i>		
<b>Mercredi 29 mars</b>	9 heures	8. Activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat en 2022 et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique.  <i>Consultations informelles sur les projets de document issus de la session.</i>
	14 heures	9. Rapport annuel sur les mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et tout autre type d'exploitation ou d'atteinte et contre le harcèlement sexuel au travail
		10. Examen et adoption des textes issus de la session, y compris l'ordre du jour provisoire de la deuxième session de 2023.
		11. Questions diverses.
12. Clôture de la session.		